



Formation « Optimiser la collecte de la taxe de séjour »

Présentation du contexte de la formation

La taxe de séjour a fait l'objet de **nombreuses évolutions réglementaires depuis 2019** (*collecte par les plateformes, tarification des hébergements non classés, auberges collectives, numéro d'enregistrement...*) et nécessite de disposer des bases juridiques permettant de structurer sa collecte. Par ailleurs, les règles de recouvrement, notamment la taxation d'office, ont évolué et **fournissent aux territoires de nouveaux outils d'optimisation de la collecte**. L'année 2026 sera marquée par une réforme majeure : **la généralisation du numéro d'enregistrement dans tous les territoires**, qui donnera les leviers supplémentaires d'optimisation de la collecte.

Gilles Thomas accompagne les relais territoriaux d'OT et les territoires dans l'optimisation du rendement de la taxe de séjour depuis 17 ans, dans le cadre d'actions de formation et de conseil. Les missions d'accompagnement qu'il a réalisées dans les territoires lui ont permis de développer des outils d'optimisation de la collecte de taxe, qu'il met à disposition lors des formations qu'il anime (modèles de délibération, de courriers de recouvrement, d'outils d'évaluation du rendement de la taxe de séjour).

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, les participants sont en capacité :

Définir le cadre juridique de la taxe de séjour sur la base des évolutions apportées par les dernières lois de Finances 2025 et 2026, et les nouveaux décrets applicables

Identifier les actions contribuant à développer les recettes de taxe de séjour par des actions de recouvrement efficaces

Evaluer le potentiel et le rendement de la taxe de séjour de son territoire

Communiquer efficacement avec les hébergeurs

Conseiller les élus de manière éclairée afin que ces derniers puissent prendre des décisions optimales

Mettre en pratique le processus de recouvrement et les sanctions prévues par le cadre légal

Identifier le fonctionnement de la taxe départementale additionnelle

Programme de formation

Module 1. Définir le cadre juridique de la taxe de séjour

- Présentation du cadre juridique général de la taxe de séjour
- Présentation des évolutions réglementaires récentes (*dont la tarification 2026-2027*)
- La taxe au réel : modalités de calcul et tarification de la taxe au réel
- La taxe au forfait : modalités de calcul et tarification de la taxe au forfait
- La taxation des hébergements non classés en pourcentage du montant de la nuitée HT
- Les modalités de collecte de la taxe de séjour par les plateformes
- La possibilité de plafonnement à 120 jours et le numéro d'enregistrement
- Les impacts de la loi NOTRe sur le contexte juridique de la taxe de séjour
- Les modalités réglementaires d'affectation du produit de la taxe
- La taxe départementale additionnelle
- *Application pratique : synthèse des sources juridiques et analyse d'une délibération*

Module 2. Déterminer le potentiel et le rendement actuel de la taxe de séjour de son territoire

- Les outils et méthodes de calcul du potentiel de taxe de séjour
- Application : évaluation du potentiel de taxe du territoire

La détermination du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire : En fonction des taux d'occupation

En fonction des taux de remplissage

Le benchmark du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire

Application : évaluation du potentiel de taxe du territoire

Module 3. La communication auprès des hébergeurs

- Le guide d'application de la taxe
- Les outils de communication à disposition des hébergeurs
- La communication de la délibération (communale ou intercommunale)
- Les outils d'accompagnement dans le cas où la taxe est déjà instituée

Module 4. Optimiser le recouvrement et le rendement de la taxe de séjour

- Les principes du recouvrement de la taxe de séjour
- Les actions visant à simplifier les formalités des hébergeurs La mise à disposition des

registres du loueur

- Le recours aux plateformes de télédéclaration : modalités de choix d'une plateforme et optimisation de la collecte
- Les actions visant à identifier les hébergeurs non déclarés
- Les actions visant à inciter les hébergeurs à se classer
- Les actions de communication en direction des hébergeurs
- Les bonnes pratiques visant à optimiser le recouvrement : Dans le cadre de la taxe au réel
- Dans le cadre de la taxe au forfait
- La taxation d'office : Les Modalités de taxation d'office définies dans le décret N° 2019-1062 du 16/10/2019
- Les modalités pratiques de mise en oeuvre de la taxation d'office
- Les modalités juridiques du recouvrement : relances, sanctions et pénalités prévues dans le cadre légal

Durée de la formation et modalités d'animation de la formation

- 14 heures : 4 demi-journées de 3h30
- Horaires : 9h – 12h30
- Dates : 06/11/2026 / 13/11/2026 / 16/11/2026 / 20/11 2026
- Mode d'animation : en distanciel
- Plateforme utilisée : Zoom

Méthodes et moyens pédagogiques utilisés

- Alternance d'apports juridiques et d'exemples appliqués au contexte des Offices de tourisme
- Diffusion et remise d'un support powerpoint commenté
- Travail sur les sources juridiques récentes

Outils et supports remis aux stagiaires

- Support complet de formation
- Sources juridiques (CGCT, Code de tourisme, Guide DGE)
- Outil d'évaluation du potentiel de taxe de séjour d'un territoire

- Outil d'évaluation du rendement de la taxe de séjour d'un territoire
- Outil de benchmark des tarifs de taxe de séjour
- Outils de communication auprès des hébergeurs
- Modèles de courriers de relance et de taxation d'office et procédure associée

VIII. Modalités d'évaluation de la formation

- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au moyen de quatre QCM en cours de formation.
- L'outil de QCM utilisé est Kahoot.
- Une synthèse des évaluations est remise à la Mascot Bourgogne.

Moyens matériels prévus

- Plateforme Zoom ou Teams
- Plateforme Kahoot pour évaluation des acquis

Prérequis

- Aucun : la formation est accessible aux personnes qui seraient en prise de poste.

Organisme de formation :

ALTICÉO – 6 rue Simone Veil L'Européen -38170 Seyssinet-Pariset - Tél : 04.57.93.21.50

SIRET n° 51962418300025 - TVA Intra n° FR14519624183 – Déclaration d'activité de formation N°82 38 04748 38

Moyens humains : profil de l'intervenant

Gilles THOMAS

Formateur / consultant spécialisé dans le développement touristique

- 19 ans d'expérience en tant que Formateur / Consultant dans le secteur du tourisme
- Conseil et formation en développement touristique auprès des territoires et des porteurs de projet touristique
- Animation de formations auprès des relais territoriaux d'Office de tourisme : actualités juridiques, observation touristique, taxe de séjour, législation des hébergements touristiques
- 15 ans d'expérience en accompagnement et formation au développement de la collecte de taxe de séjour

- Réalisation de missions de création ou de fusion d'offices de tourisme intercommunaux ou intercommunautaires dans le cadre de la loi NOTRe
- Fondateur du Cabinet Cogeres

Dess 3ème Cycle Finances – Université Grenoble II – ESA

Diplôme de l'ESC Grenoble